



MUNICIPALITÉ SAINTE-MONIQUE

AVIS PUBLIC

UN AVIS DE MOTION POUR LE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ RM-2020, LE RÈGLEMENT NO 03-2017 SUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NO RM-2020 CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX A ÉTÉ DÉPOSÉ.

L'APOTION DU RÈGLEMENT AURA LIEU À LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

TOUTE PERSONNE PEUT PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET DE RÈGLEMENT EN FAISANT UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ.

DONNÉ LE 10 NOVEMBRE 2021

Sylvie Charbonneau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim